



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet, de la sécurité
intérieure et de la protection civile

Bureau des affaires générales et politiques

Références : KL

Affaire suivie par M. LAMSAADI
04 50 33 61 10
cabinet@haute-savoie.pref.gouv.fr

Annecy, le 21 février 2011

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le président du conseil général
Mesdames et Messieurs les maires

En communication à MM. les sous-préfets

Circulaire

Cette circulaire peut-être consultée sur le site Intranet :
www.haute-savoie.pref.gouv.fr à la rubrique « circulaires
préfecturales »

objet : Médaille du tourisme - promotion du 14 juillet 2011

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, **pour le 1^{er} avril 2011**, délai de rigueur, vos propositions en vue de l'attribution de la médaille du tourisme au titre de la promotion du 14 juillet 2011. **Celles reçues après cette date seront prises en compte au titre de la prochaine promotion.**

Je vous rappelle que cette distinction honorifique a été instituée par décret n° 89/693 du 21 septembre 1989. Elle est destinée à récompenser les personnes qui, à titre bénévole ou dans le cadre de leurs activités professionnelles, ont contribué au développement du tourisme et des activités qui s'y rattachent, soit en France, soit à l'étranger.

Les propositions doivent mettre en valeur particulièrement, d'une part, le **bénévolat** et les actions menées en faveur du tourisme, d'autre part, pour les professionnels du tourisme, outre la qualité du service qu'il rendent dans leur profession, la façon exemplaire dont ils accomplissent leur métier ainsi que **l'investissement extérieur à leur activité principale**, soit dans les activités syndicales, soit dans les activités en faveur de la promotion du tourisme.

L'exposé des activités qui motivent la proposition ne doit pas se limiter à une succession de dates, mais doit également présenter des explications détaillées qui étoffent l'argumentation.

La médaille du tourisme comprend trois échelons :

- médaille de bronze
- médaille d'argent
- médaille d'or

Pour obtenir la médaille de bronze, il faut être âgé de trente ans au moins, jouir de ses droits civils et justifier d'un minimum de douze ans de services rendus à la cause du tourisme.

Par ailleurs, nul ne peut recevoir la médaille d'or ou d'argent s'il n'a reçu la médaille de l'échelon précédent depuis au moins cinq ans, sauf titres exceptionnels dûment justifiés.

Conformément à l'article 8 du décret du 21 septembre 1989, il ne peut être fait aucune proposition en faveur du titulaire d'un grade ou d'une dignité dans l'un des deux ordres nationaux.

Les étrangers peuvent se voir attribuer également la médaille du tourisme s'ils ont rendu des services particulièrement appréciés à la cause du tourisme français.

Les nominations sont faites chaque année, au 1^{er} janvier et au 14 Juillet, par arrêté du Ministre chargé du tourisme.

Je vous saurais gré de veiller à ce qu'un soin tout particulier soit apporté à la présentation des dossiers de candidatures, dont vous trouverez ci-joint un modèle.

Mon cabinet se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

SIGNÉ

Philippe DERUMIGNY



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DEPARTEMENT :

ANNÉE DE PRÉSENTATION :

Promotion du 14 juillet 2011

MEDAILLE DU TOURISME

PROPOSITION

	<input type="radio"/> Or
Pour une Médaille de	<input type="radio"/> Argent
<i>(A cocher obligatoirement)</i>	<input type="radio"/> Bronze

Il est rappelé que, conformément à l'article 8 du décret du 21 septembre 1989, il ne peut être fait aucune proposition en faveur du titulaire d'un grade ou d'une dignité dans l'un des ordres nationaux.

ÉTAT CIVIL : Joindre une photocopie de la carte nationale d'identité (ou de résident) du candidat.

NOM et PRÉNOM usuel :

DATE et LIEU de NAISSANCE :

PROFESSION :

DOMICILE ACTUEL :

NATIONALITÉ :

DISTINCTIONS DEJA OBTENUES :

- Médaille du tourisme (préciser échelon + année de promotion) :
- Ordre national (Légion d'Honneur ou ordre National du Mérite) :

Ⓒ OUI

Ⓒ NON

EXPOSE DES ACTIVITES QUI MOTIVENT LA PROPOSITION :

(durée des services à préciser)

TITRES EXCEPTIONNELS

(à remplir obligatoirement dans le cas d'une présentation directe pour la médaille d'argent ou la médaille d'or)

PROPOSITION PRESENTEE PAR :

AVIS DU PREFET (obligatoire) :